CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E62320** **VALABLE JUSQU'AU** **13/12/2027**

ÉDITÉ LE **09/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/01/1991
Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 05/06/2024
Capital : 12 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 91 B 49

Siret : **380 656 041 00023**
Code NACE : 4321A
Numéro caisse de congés payés : 5633 02 02 0
Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 140748547
Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 140748547
Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2026

Raison sociale : **ELECTRICITE MARCEL BUECHER**

160 RUE DU LADHOF
68000 COLMAR

Téléphone : 03 89 79 90 69 **Fax :** 03 89 79 24 30
Portable : 06 23 85 23 21

Site Internet :
E-mail : michel.gomez@m-buecher.fr

Responsabilité légale :
GOMEZ MICHEL GÉRANT

Effectif moyen : 11 **Tranche de classification :** EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	30/09/2024
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/11/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/09/2024
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	30/09/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	28/06/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	28/06/2021
o Ventilation mécanique	28/06/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/11/2026 08:48

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.